

**COMMUNE  
DE MONTÉLIER**  
Département de la Drôme  
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB\_2023\_48

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, HERVIOU, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, VIOSSAT, BOINOT

MMES BLANC Françoise, BLANC Christine, RACHON, RIVATON, PERROT, GLAZKOFF, ORAND, COUTURIER.

Excusés ayant donné pouvoir : MMES MAIRE (pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (pouvoir à Mme BLANC Christine), NAZZI (pouvoir à M. ESTEVES), M. LAURENT (pouvoir à M. AUBERT)

Excusés : MMES TANIOS, LAURENCO

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

**Objet : Participation aux frais de scolarité d'enfants accueillis dans des classes ULIS**

*Domaine d'intervention : 8-1-2 Participation financière frais de fonctionnement – frais de scolarité.*

Vu l'article 23 de la loi n° 86-663 du 22/07/1983 modifiée,

Vu les articles L212-1 à L212-8 du Code de l'Education

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la sollicitation de communes limitrophes qui ont accueilli chacune un enfant de Montélier dans une classe ULIS au cours de l'année scolaire 2022/2023 pour les montants suivants :

- Un élève en élémentaire à Valence pour 535,63€
- Un élève en élémentaire à Chabeuil pour 401,41 €.

Il est proposé de participer aux frais de scolarité de ces enfants selon ces demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la contribution de la commune aux frais de scolarité d'enfants de Montélier scolarisés en classe ULIS selon le détail ci-dessus,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25 Contre : 0

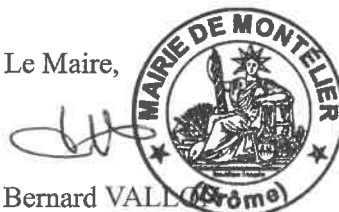
Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 22/11/2023

Le Maire,



Bernard VALLON (Drôme)